



# La promotion des activités économiques des femmes dans le bassin arachidier

Capitalisation de l'expérience de deux associations membres de la FONGS : ADAK et EGABI

---

*Promotion de l'égalité de genre dans l'accès aux droits politiques, économiques et sociaux – Projet PAPEF*

Macodou GUEYE, Fongs  
Mar NGOM, Fongs  
Amel BENKAHLA, Gret  
Iba Mar FAYE, Gret  
Cécile BROUTIN, Gret

Novembre 2014





## SOMMAIRE

---

<b>I. La filière arachide : caractéristiques et enjeux pour les exploitations familiales du bassin arachidier .....</b>	<b>45</b>
1. De la culture de case à la culture de rente .....	45
2. La filière arachide .....	45
3. Importance de la filière arachide au Sénégal.....	56
<b>II. La transformation artisanale de l’arachide : une activité économique majeure pour les femmes .....</b>	<b>68</b>
1. Une production d’huile et de pâte d’arachide croissante.....	68
2. Des avancées en matière d’accès à la terre.....	79
3. Un accès aux autres moyens de production très limité .....	79
4. Un accès aux matières premières et au financement privilégié au sein de l’exploitation	89
5. Des acquis en termes de qualité, de maîtrise du processus de transformation et de calcul des coûts de revient .....	840
<b>III. Stratégies de promotion de ces initiatives .....</b>	<b>1012</b>
1. Limites rencontrées par les femmes .....	1012
2. Un besoin d’agir aux différents niveaux .....	1012
<b>IV. La démarche d’appui-conseil, un levier pour réduire les inégalités de genre ?... 1214</b>	<b>1214</b>
1. Les bases de la démarche d’appui conseil de la FONGS .....	1214
2. Comment la Fongs a-t-elle aidé les associations à appuyer les EF ? .....	1416
3. Les avancées et les limites sur les questions de genre .....	1517
<b>V. Enseignements et perspectives pour les associations.....</b>	<b>1820</b>
1. Entre accompagnement individuel et collectif : le rôle difficile de l’animateur .....	1820
2. Renforcer l’appui aux initiatives économiques en matière de commercialisation et de reconnaissance de la qualité des produits.....	1820
3. Un rôle nouveau d’intermédiation des associations ? .....	1921
4. Lever les tabous dans les familles et au sein des associations : une approche progressive mais prometteuse.....	1921
<b>VI. Fiches annexes .....</b>	<b>2022</b>

## **I. LA FILIERE ARACHIDE : CARACTERISTIQUES ET ENJEUX POUR LES EXPLOITATIONS FAMILIALES DU BASSIN ARACHIDIER**

---

### **1. De la culture de case à la culture de rente**

La culture de l'arachide est très ancienne au Sénégal. Son introduction par les Portugais remonterait à 1659. L'arachide était au début une culture vivrière de case. A partir de 1820, la métropole découvre progressivement l'utilité de l'arachide en tant qu'apéritif, aliment de bétail et source de matière grasse (huiles, savon).

A la fin de la traite négrière et avec le déclin de l'exploitation de la gomme arabique, la mise en valeur de la colonie s'appuie sur cet oléagineux aux usages multiples. L'arachide devient rapidement une économie de substitution et les colons Français appellent symboliquement « Or du Sénégal ». A la place de la traite négrière, s'installe la « traite de l'arachide ».

### **2. La filière arachide**

#### **Evolution et bassin de production de l'arachide**

L'évolution de la filière arachide a été facilitée par la mise en place d'un environnement favorable : infrastructures de communication, services d'appui, mécanismes de collecte et de commercialisation, organisation coopératives, régulation des prix. Ces dispositifs institutionnels et organisationnels ont eu des rôles déterminants dans les performances de la filière.

Aujourd'hui, l'arachide est l'une des plus importantes filières agricoles du Sénégal. L'arachide est cultivée dans toutes les régions du Sénégal. La grande zone de production reste quand même le Bassin arachidier. Le Bassin arachidier couvre une superficie totale de 51 315 km<sup>2</sup> répartis entre les Régions de Diourbel, Louga, Thiès, Fatick, Kaolack, Kaffrine et Tambacounda (département de Koumpentoum). Le Bassin arachidier comprend deux grandes zones : (i) le bassin arachidier Nord (Centre-Nord du territoire) et le Bassin arachidier Sud (Centre-Sud au Centre-Ouest du territoire).

Le Bassin arachidier occupe 57% des terres cultivables du Sénégal et fournit en moyenne, 60% de la production nationale d'arachide. La culture de l'arachide est essentiellement dominée par des exploitations de type familial et maraboutique (les marabout détiennent de grandes exploitations dans lesquelles viennent travailler leurs disciples, les « talibés »).

#### **Les acteurs de la filière arachide**

Les principaux acteurs de la filière arachide sont les producteurs, les transformateurs, les opérateurs privés de commercialisation, les fournisseurs d'intrants, les dispositifs de conseil. Avec la privatisation de la filière, les acteurs de la filière sont organisés depuis 1992, au sein du comité national interprofessionnel de la filière arachide (CNIA). L'Etat a délégué au CNIA, les fonctions de gestion de la filière notamment i) le suivi, la coordination et l'animation des négociations internes à la filière ; ii) l'appui à l'émergence, la structuration ou la consolidation des différents membres de l'interprofession, des autres opérateurs qui interviennent dans la collecte et la commercialisation. Compte tenu de la spécificité de la filière, l'Etat intervient encore dans la fixation du prix de l'arachide.

#### **La transformation, un maillon important de la filière arachide**

Le Sénégal dispose d'un important tissu industriel en matière de transformation de l'arachide. La SUNEOR, NOVASEN, CAIT en sont les principales composantes. 90 % de la production industrielle d'huile raffinée est exportée, la consommation intérieure étant assurée principalement par des huiles végétales brutes importées et raffinées sur place ou par des huiles artisanales.

La transformation artisanale de l'arachide est une pratique ancienne qui a été interdite pendant de longues années et revêt aujourd'hui des dimensions économiques et sociales particulières. On estime au moins à 150 000 tonnes, la part de la récolte d'arachide qui est destinée à l'autoconsommation et à la transformation artisanale (soit moins d'un tiers de la production nationale).

La transformation artisanale est essentiellement une activité féminine. Les initiatives économiques sont individuelles mais des GIE ou des associations commencent à investir ce créneau. Les unités de production d'huile artisanale peuvent être classées trois catégories, suivant les capacités de production

- Les petites unités traitent en moyenne 200 kg par semaine ;
- Les unités moyennes traitent jusqu'à 350 kg d'arachide coque par semaine
- Les grandes unités traitent en moyenne 2000 kg par semaine. Ces grandes unités utilisent de la main d'œuvre extra familiale en appoint à la main d'œuvre familiale.

L'huile brute artisanale est la principale huile alimentaire consommée en zone rurale. L'augmentation de la demande en huile brute en zone rurale et dans les centres urbains, a donné une impulsion nouvelle à la transformation artisanale de l'arachide. La levée de l'interdiction de commercialiser de l'huile brute, ainsi que sa compétitivité par rapport à l'huile raffinée ont donné un nouvel essor à cette activité. La transformation de l'arachide est passée d'une activité d'appoint à une activité économique formelle.

### **Une filière en crise**

La filière arachide est très vulnérable aux chocs externes et a subi de plein fouet le désengagement de l'Etat, malgré un interventionnisme encore fort comparé aux autres filières. Ce qui explique l'évolution erratique de la production de 1960 à nos jours. La suppression du programme agricole en 1979 et le processus de libéralisation de la filière engagé en 1984 ont marqué le début de la crise au niveau de la filière avec comme conséquences : la perte du capital semencier, la déstructuration des mécanismes d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles, la déstructuration de la collecte. La crise de l'arachide s'est traduite par une baisse importante des superficies cultivées, des rendements et de la production. La production d'arachide d'huilerie est passée d'une moyenne de 750 000 tonnes entre 1960 et 1986 à une production d'à peine 500 000 tonnes depuis 2000. Une stratégie de relance de la filière est en cours mais ses effets restent encore relativement modestes.

## **3. Importance de la filière arachide au Sénégal**

La filière arachide a joué et continue de jouer un rôle important dans le développement du secteur agricole et de l'économie du Sénégal. Dans les années 60, la filière arachide contribuait à 60 % du PIB agricole et 80 % des recettes d'exportation.

Les activités économiques et commerciales qu'entretient l'arachide dans le secteur formel, et informel, jouent donc un rôle important dans la structuration des échanges, l'évolution de l'économie rurale et de l'économie nationale du Sénégal

Le poids de l'arachide dans l'économie nationale a régulièrement régressé depuis 1960 mais l'arachide fait vivre encore plus de 4 millions de personnes dans les zones de production, en particulier le Bassin arachidier. Elle offre aux producteurs plus d'opportunités pour générer des revenus par la vente de gousses, de graines décortiquées, de fanes, d'huile artisanale, de tourteaux, de pâte, etc. Sur le plan macroéconomique, la filière arachidière tire les secteurs secondaire et tertiaire, contribue aux recettes d'exportation et depuis 2000, à près de 6 % du PIB agricole et 20% du taux de croissance. La relance de la filière arachidière est donc souhaitable à tout point de vue.

## II. LA TRANSFORMATION ARTISANALE DE L'ARACHIDE : UNE ACTIVITE ECONOMIQUE MAJEURE POUR LES FEMMES

### 1. Une production d'huile et de pâte d'arachide croissante

La transformation artisanale de l'arachide occupe dans le bassin arachidier une place croissante dans les revenus des ménages et l'économie locale. Bien qu'ancrée traditionnellement dans les pratiques sociales, cette transformation a connu ces dernières années un essor lié à la libéralisation de la filière arachide et au renchérissement du prix de l'huile raffinée avec le développement de la commercialisation de l'huile artisanale jusque-là essentiellement destinée à la consommation domestique (ou autoconsommation). Ces nouvelles opportunités ont été saisies par les femmes formatrices, qui constituent la très grande majorité des producteurs d'huile brute et de pâte d'arachide. Cette activité est ainsi passée d'une simple activité d'appoint à une véritable activité économique reconnue comme telle.

Selon les zones et les caractéristiques de leur exploitation, les femmes produisent des volumes plus ou moins importants d'huile et de pâte d'arachide. Les facteurs limitant sont essentiellement liés à la disponibilité des matières premières et aux marchés. On distingue actuellement au sein des régions de Kaffrine et Kaolack trois grands types d'exploitations.

**Illustration 1 : Typologie des exploitations dans lesquelles les femmes font de la transformation d'arachide**

	Petites exploitations	Moyennes exploitations	Grandes exploitations
Volumes hebdomadaires moyens	200 kg d'arachides coques	350 kg d'arachides coques	2000 kg par semaine
Volumes annuels moyens	6,4 tonnes de coques 4,3 tonnes de graines	14 tonnes de coques 9,4 tonnes de graines	104 tonnes
Durée moyenne de transformation/an	25-30 semaines/an	40 semaines/an	52 semaines/an
Main d'œuvre	Familiale	Familiale	Familiale et salariée
Production moyenne	1300 litres/an 2.6 tonnes de pâte et	3 300 litres/an 5.6 tonnes de pâte et 3	2500-5000 litres/an 60 tonnes de pâte et 30

	1.3 tonnes de tourteaux	tonnes de tourteaux	tonnes de tourteaux
Destination des produits	Huile et pâte autoconsommées	Huile et pâte commercialisées	Huile et pâte commercialisées

Les femmes bénéficiaires du projet PAPEF membres des associations ADAK et EGABI se situent principalement au sein de petites exploitations (production moyenne de 243 litres par an pour les femmes de l'ADAK et de 1155 litres par an pour les femmes de l'EGABI).

## 2. Des avancées en matière d'accès à la terre

Les femmes transformatrices membres de l'ADAK et de l'EGABI ont aujourd'hui des facilités pour accéder à des terres pour leur propre production. Ceci est une avancée majeure si l'on sait que cela n'a pas toujours été le cas dans un passé récent. Les femmes soulignent que même quand elles n'avaient que de la semence pour moins d'un hectare, il arrivait qu'une bonne partie de la semence leur soit retournée par les hommes sous prétexte qu'il n'y avait pas assez de terres disponibles dans la famille pour cela. Ces terres mises à disposition leur permettent désormais de produire des céréales, du niébé et de l'arachide. Cette autoproduction d'arachide reste cependant mineure au regard de leurs capacités de transformation, elle permet au maximum de couvrir l'approvisionnement de 4 mois de transformation (pour les femmes qui cultivent 3-4 hectares). Les femmes soulignent aussi systématiquement l'insécurité foncière dans laquelle elles se trouvent, ne sachant pas d'une année à l'autre, si elles vont disposer de terres attribuées par leurs maris (ni quelle en sera la qualité) ou si elles vont être obligées de prendre des parcelles en location ;elles n'ont par conséquent pas la possibilité de pouvoir en améliorer la fertilité via des apports en compost. En plus, les femmes n'introduisent pas de demandes d'affectation de terres au niveau des conseils ruraux (devenus conseils municipaux avec l'acte 3 de la décentralisation). En effet, les affectations sont traditionnellement destinées aux hommes, chefs de famille, et parfois à des groupements féminins, mais très rarement aux femmes, bien que la législation prévoit cette possibilité.

## 3. Un accès aux autres moyens de production très limité

Si des avancées sont notées sur l'accès à la terre, il n'en est pas de même sur les moyens de production. Quelques femmes disposent de cheval pour la traction mais n'ont pas de matériel agricole et sont donc obligées de le louer à 25000 FCFA par saison ou d'emprunter selon des modalités pas toujours favorables. Les matériels sont mis à leur disposition de 12h à 15h le temps que les propriétaires reprennent les travaux dans l'après-midi. Cette opportunité ne peut pas être mise à profit par celles qui ne disposent pas de chevaux car si les propriétaires peuvent prêter les machines pendant cette période de la journée, ils laissent par contre leurs animaux se reposer. Celles qui disposent d'un cheval peuvent aussi emprunter du matériel avec comme contrepartie un paiement en nature du propriétaire avec une journée de travail (cheval et main d'œuvre compris) lorsque celui-ci prête son matériel durant 3 jours. L'incertitude de l'accès à la terre n'encourage pas les femmes à investir dans l'achat de machine et autres matériels de production.

Concernant l'engrais, il faut noter que les femmes y accèdent via l'association grâce à des prêts, l'engrais venant de l'Etat étant destiné d'habitude aux chefs de carrés, donc aux hommes.

Le choix des variétés lors de l'achat de semences est également important pour obtenir de bons rendements de transformation. Par exemple, la variété « 55 » donne plus d'huile que la « 28-206 » mais son prix sur le marché est plus élevée.

#### **4. Un accès aux matières premières et au financement privilégié au sein de l'exploitation**

##### **Accès aux matières premières**

Pour le reste de leurs besoins, les femmes s'approvisionnent en matières premières, au sein de leur exploitation ou sur les marchés environnants. L'approvisionnement sur l'exploitation est privilégié : les prix d'achat pour les femmes sont les mêmes que sur les marchés, mais elles ont la garantie d'avoir des graines de qualité et n'ont pas de frais liés au transport. Lorsque l'achat n'est plus possible sur l'exploitation, les femmes s'approvisionnent au niveau du village et ensuite sur les marchés hebdomadaires (« loumas ») auprès de commerçants. Comme la plupart des femmes ne peuvent dépasser 4 mois d'activité avec leur propre production d'arachide, l'une des stratégies adoptées est de stocker leur production et les arachides qu'elles achètent dans la famille et le village pour se ravitailler directement sur le marché pendant que les prix sont favorables. La matière première stockée va servir pendant les périodes de rareté mais surtout de cherté du produit. Pendant la période des récoltes, le prix d'achat de l'arachide peut descendre jusqu'à 125 FCFA le kilogramme (en décembre), alors qu'en juin le prix grimpe jusqu'à 650-700 FCFA le kilogramme d'arachide décortiquée. Le transport est payé à raison de 500 FCFA les 100kg pendant que le décorticage se paie à 500 FCFA les 50kg.

En général, ces achats se font de manière groupée afin de pouvoir négocier un prix sur le volume total des besoins des femmes et ensuite chacune achète sa part directement auprès du commerçant (cela évite aux femmes d'avoir ensuite des difficultés à peser les graines pour les répartir entre elles). Il existe aussi des systèmes de fidélisation entre commerçants et femmes transformatrices. Celles-ci bénéficient d'achat à crédit, moyennant un taux d'intérêt de l'ordre de 2500 FCFA par sac de 100 kg.

Dans certaines zones, comme Boulel, les relations commerciales vont encore plus loin puisque les femmes transformatrices reçoivent parfois des quantités d'arachide bien supérieures à leurs besoins et les revendent ensuite, à un prix convenu d'avance avec le commerçant, engrangeant ainsi un petit bénéfice lié à la commercialisation.

##### **Accès aux financements**

Les approvisionnements sont généralement financés directement par les transformatrices sur leurs fonds propres, l'accès au crédit est très difficile et moins de 5% des femmes de la zone y ont accès.

#### **5. Des acquis en termes de qualité, de maîtrise du processus de transformation et de calcul des coûts de revient**

##### **Processus de transformation**

La qualité de l'huile (et notamment l'absence d'aflatoxine) est fortement liée à la qualité des graines utilisées. Les femmes savent quelles graines choisir et sélectionnent celles qui présentent les meilleures caractéristiques (graines entières, de bonne maturité et de couleur foncée) et éliminent celles qui sont abimées (graines moisies, percées, décolorées, attaquées par des in-

sectes ou ridées). Elles sont également attentives à leur pureté spécifique (absence de corps étranger dans les stocks). Un sac de bonne qualité donne un rendement au décorticage de l'ordre de 65-70 kg soit 70% ; c'est-à-dire que 100 kg de coques donnent 65 à 70 kg de graines.

### **Coûts de production et prix de vente**

Le coût de production de l'huile dépend en grande partie des cours de l'arachide graine. Le coût de production de l'huile varie entre 275 et 365 FCFA/litre et celui de la pâte entre 225 et 300 FCFA/kg.

Le prix moyen de vente des femmes se situe aux alentours de 750-800 FCFA/litre selon les périodes. Elles sont en concurrence sur les marchés avec une huile provenant de Touba, de l'huile de sésame en provenance de Gambie qui se vend à 650 FCFA/litre et l'huile raffinée de la Sonacos. Les tourteaux et les coques sont revendus comme aliments du bétail. Le prix du tourteau en bloc varie entre 250 et 350 FCFA/kg pour un bloc de 3.5 kg. La coque est vendue en sacs de 50 kg à un prix moyen de 100-120 FCFA/kg. La valorisation de l'huile et de ses sous-produits permet ainsi aux transformatrices de gagner entre 520 et 760 FCFA/kg. Le prix de la pâte d'arachide varie entre 400 et 600 FCFA/kg. Lorsqu'elle est vendue en seau de 20kg, le prix tourne autour de 350-400 FCFA/kg.

### **Stratégies commerciales et marchés**

Les marchés hebdomadaires sont les principaux lieux de vente. L'offre y est tout le temps supérieure à la demande et il n'y a pas de concertation entre les femmes productrices sur les prix (pour rester au-dessus des coûts de production et avoir un petit bénéfice), alors que c'est le premier critère d'achat des consommateurs. Suite aux formations reçues en comptabilité, les transformatrices de ces associations rationalisent leur gestion et définissent leur prix sur la base des coûts de production et des marges bénéficiaires. Ceci n'est pas le cas pour les autres vendeuses qui affichent des prix plus bas, ce qui a un impact réel sur la vente et la concurrence sur le marché. A cela s'ajoutent d'autres contraintes dans le Sud du bassin arachidier, liées à la concurrence d'huiles provenant d'autres zones (Touba, Gambie), qui incitent les femmes à s'orienter plutôt vers la production de pâte d'arachide, qui se vend plus facilement que l'huile.

Pour quelques femmes d'ADAK, un intermédiaire amène une partie du produit à Dakar une fois par semaine.

#### **Illustration 2 : Chiffre d'affaires réalisé pour la transformation d'un sac de 100 kg d'arachide coques (valeurs moyennes observées chez les femmes de l'association EGABI)**

Mode de calcul : 100 kg de coques donnent 70 kg de graines et 30 kg de coques, le rendement moyen pour 100 kg d'arachides varie entre 30 et 38 litres selon la variété (valeur moyenne de 34 litres) et donne 30 à 40 kg de tourteaux selon la variété (valeur moyenne de 35 kg). Le prix moyen de vente de l'huile est de 750 FCFA/litre, du tourteau de 250 FCFA/kg et les coques de 110 FCFA/kg.

Quantités produites pour 100 kg d'arachides coques	70 kg de graines		30 kg de coques	Total
	34 litres d'huile	35 kg de tourteaux		
Prix de vente	750 FCFA/litre	250 FCFA/kg	110 FCFA/kg	
Chiffre d'affaires (FCFA)	25500	8750	3300	37550

Coûts de production moyens	Prix d'achat arachides coques : 12500-14000 FCFA Transport : 500 FCFA Décorticage : 1000 FCFA
Bénéfice moyen sur la vente de l'huile	10000 - 11 500 FCFA soit 300 à 350 FCFA/litre d'huile produite, sans compter le bénéfice enregistré sur la vente du tourteau et des coques

### III. STRATEGIES DE PROMOTION DE CES INITIATIVES

#### 1. Limites rencontrées par les femmes

Les difficultés d'accès aux moyens de production (semences, terres, financements) ont constitué les principaux freins au développement des activités de transformation des femmes. La vétusté du matériel et la difficulté à faire de la transformation à partir de presses manuelles, qui demandent beaucoup d'efforts physiques, demeure aussi un facteur limitant.

Les inégalités de genre ont une responsabilité majeure dans ces contraintes. Les femmes rencontrent des difficultés d'accès aux semences car ce sont les chefs de ménage qui disposent traditionnellement des appuis en intrants et semences subventionnés par l'Etat ou délivrés par son association. La circulaire qui régit la distribution d'intrants au niveau des commissions n'évoque pas de la manière dont ces appuis doivent être orientés, ce qui a pour conséquence que les femmes en sont exclues. De la même manière, l'accès à la terre est traditionnellement dévolu au chef de famille, qui dispose d'un droit coutumier délivré par le chef de terre pour l'ensemble de sa famille et parfois d'une affectation délivrée par le Conseil rural, en charge de la gestion du domaine national (loi sur le domaine national). Bien que la loi islamique et la tradition veuillent qu'en cas de décès, l'héritage soit partagé entre les héritiers hommes et femmes (avec une demi-part pour la femme), il est exceptionnel que les femmes héritent de la terre et très difficile pour elles d'engager des démarches auprès du tribunal. Bien que la loi sur le domaine national de 1964 ait institué de nouvelles règles d'accès à la terre et que la législation sénégalaise prévoit un partage entre hommes et femmes lors des successions, les pratiques locales demeurent et l'accès à la terre se négocie pour les femmes principalement au sein-même de la famille.

#### 2. Un besoin d'agir aux différents niveaux

Pour lever ces contraintes liées aux inégalités de genre, les associations ADAK et EGABI ont décidé de renforcer leurs accompagnements aux initiatives économiques des femmes en agissant à plusieurs niveaux : (i) au niveau des femmes tout d'abord, mais aussi (ii) au niveau de leur famille, et (iii) au niveau de la collectivité.

##### Appui en matière d'approvisionnement et d'accès à des crédits intrants

Le projet d'appui à la sécurité alimentaire de l'ADAK et le programme de soutien aux initiatives des femmes d'EGABI ont permis aux femmes d'être dotées de fonds de roulement pour acheter des graines. Des groupes de 10 femmes ont ainsi reçu 200 000 FCFA de crédit alloué par EGABI et 400 000 FCFA par l'ADAK. 18 % des femmes d'ADAK bénéficient de prêts de l'association et les fonds rotatifs ont touché 96 femmes parmi les 100 bénéficiaires. Ces appuis ont été jugés positivement par les bénéficiaires, bien qu'elles regrettent que les montants indivi-

duels soient très faibles et que les fonds soient arrivés tardivement par rapport au début de la campagne.

Ainsi, les associations ont intérêt à travailler à appuyer les membres dans l'accès à des services externes à l'association. Sur le financement par exemple, les femmes devraient pouvoir bénéficier de plus d'assistance de la part de l'association pour accéder au crédit à travers les institutions de microfinance.

Les femmes ont également interpellé les responsables de l'association sur la pertinence d'avoir des approches différentes pour les hommes et les femmes. En effet, à l'ADAK, les hommes profitent depuis plusieurs années d'un système collectif d'approvisionnement en semences de qualité alors que les femmes sont dotées d'un crédit et doivent rechercher elles-mêmes leurs semences sur le marché en ordre dispersé. L'association ADAK a donc décidé en 2<sup>e</sup> année de renforcer l'appui aux femmes avec une dotation en semences à chaque femme bénéficiaire afin que celle-ci puisse cultiver au moins un hectare d'arachide. L'ensemble des femmes bénéficiaires a ainsi pu cultiver au moins un hectare et une partie d'entre elles ont même réussi à mener leur activité toute l'année à partir de la production domestique seulement.

#### **Appui en matière de transformation**

Afin de réduire la pénibilité des activités de transformation des femmes, la FONGS a également doté chaque association d'une nouvelle presse, qui fonctionne aussi bien manuellement que mécaniquement (énergie électrique), qui permet d'améliorer le processus de transformation et de garantir une huile d'arachide sans aflatoxine (produit cancérigène) grâce à un système additionnel de filtration. 100 femmes membres de l'association réparties dans différents groupements ont bénéficié d'une formation délivrée par l'ITA sur la qualité et l'hygiène ou d'une formation de démultiplication. Des difficultés d'installation électrique ont retardé l'installation de ces nouvelles unités de traitement, qui ne sont pas encore fonctionnelles, mais elles devraient être mises en service prochainement.

Les femmes ont reçu des formations sur l'hygiène de la transformation et sur l'élimination de l'aflatoxine. Cependant, seuls les aspects liés à l'hygiène leur sont finalement utiles dans leurs activités quotidiennes et ont déjà permis d'améliorer la qualité des produits. En effet, les machines utilisées dans la formation pour l'élimination de l'aflatoxine ne sont pas les mêmes que celles que les femmes utilisent dans leurs villages, c'est la raison pour laquelle les femmes formées à ces techniques n'ont jamais pu former les autres comme c'était prévu.

#### **Appui en matière de sécurisation foncière**

L'approche adoptée par les associations pour favoriser l'accès des femmes à la terre a été de les doter en moyens de production, afin qu'elles aient toutes les capacités de pouvoir mettre en valeur les terres attribuées par leurs maris. Sans ces moyens de production, les chefs de famille ne jugent en général pas nécessaire d'attribuer une parcelle à leur femme. Lorsque celles-ci disposent en revanche de semences et intrants, elles accèdent plus facilement à la terre et développent aussi leur capacité d'auto-provisionnement.

L'association EGABI a aussi développé des activités de plaidoyer en direction des collectivités (Mabo, Ndiognick, Touba Mbella) afin que les femmes puissent aussi être affectataires de terres par la communauté rurale. Cette stratégie a été payante puisque le taux d'accès à la terre est passé de 80 à 98% à la fin du projet.

#### **Appui en matière de gestion**

La formation délivrée aux femmes et l'accompagnement régulier des animateurs a permis aussi à nombre d'entre elles de maîtriser davantage les bases de la gestion. Elles calculent désormais

leurs charges et leurs produits, sont conscientes des bénéfices qu'elles peuvent générer et sont ainsi beaucoup plus fermes sur leurs prix de vente. La SUNEOR avait essayé d'approcher certaines femmes afin de leur acheter leur huile à 600 FCFA, mais celles-ci ont refusé car le prix du marché leur permettait de l'écouler à 700-750 FCFA/litre. Du point de vue des femmes, l'accompagnement de proximité de l'animateur les a beaucoup aidées à maîtriser les principes de la gestion et a facilité aussi la reconnaissance de leur contribution économique au sein du ménage.

#### IV. LA DEMARCHE D'APPUI-CONSEIL, UN LEVIER POUR REDUIRE LES INEGALITES DE GENRE ?

---

##### 1. Les bases de la démarche d'appui conseil de la FONGS

C'est à partir des résultats du processus d'évaluation de la problématique de la productivité des exploitations familiales<sup>1</sup> que la Fongs a renouvelé ses orientations et sa stratégie à travers son *Plan stratégique 2010/2015*. Avec ce Plan stratégique, la FONGS est entrée dans un **nouveau cycle** qui est le prolongement logique des actions et combats identitaires.

Le soutien à la transformation des exploitations familiales est le nouveau défi de la Stratégie de la FONGS. Pour relever ce défi avec efficacité, le plan stratégique s'appuie sur (i) des axes stratégiques et des changements, (ii) des leviers stratégiques, (iii) des modes d'intervention prioritaires.

##### **Trois axes stratégiques et treize changements**

La stratégie de la Fongs vise treize (13) priorités ou changements fondamentaux qui s'organisent autour de trois (3) axes stratégiques ;

##### **Axes stratégiques et changements visés**

---

<sup>1</sup> Ce processus engagé par la Fongs depuis 2009 a permis au mouvement paysan Sénégalais d'établir et de partager une connaissance plus précise et actualisée du fonctionnement et du rôle économique des exploitations familiales pour mieux cibler les priorités stratégiques des organisations paysannes. Ce processus a ainsi permis de préciser à quelles conditions l'agriculture familiale sénégalaise peut "nourrir le Sénégal" et assurer les bases d'une économie plus favorable aux ruraux.

##### **L'identité et la vision de la FONGS ne changent pas.**

La finalité de l'action de la FONGS est la promotion d'une économie rurale rénovée : une économie de promotion, profitable aux ruraux, équitable et durable qui soit profitable aux sociétés paysannes, permettant au paysan de vivre correctement dans le village et de voir son avenir sécurisé. Une économie qui s'attaque à lutter contre la pauvreté persistante, assure une bonne gestion des ressources naturelles, réduise les inégalités et valorise les aspects positifs de nos cultures.

AXES STRATEGIQUES	CHANGEMENTS
<b>AXE 1</b> améliorer durablement la productivité globale des exploitations familiales	1. développer capacité des EF à se nourrir de façon autonome
	2. développer capacité des EF à augmenter durablement leur production primaire en combinant plusieurs facteurs
	3. développer capacité des EF à combiner activités Agro-sylvo-pastorales et activités non agricoles
	4. développer capacité des EF à maîtriser leurs dépenses
	5. développer capacité des EF à accéder à des crédits adaptés et maîtriser leur endettement
<b>AXE 2</b> améliorer la maîtrise de l'espace par les EF et leurs organisations	6. être informés et participer aux concertations pour gérer l'espace
	7. créer un rapport de force favorable aux paysans dans la négociation de l'affectation/aménagement de l'espace
	8. pratiques et stratégies efficaces de reproduction des ressources pour augmenter leur valeur et sécuriser les EF
<b>AXE 3</b> contribuer à la construction d'un tissu économique et social qui stimule ces progrès et améliore les conditions de vie et de travail en milieu rural	9. mobilisation des collectivités locales et des pouvoirs publics sur l'importance du foncier et de la GRN
	10. influencer l'orientation des investissements publics dans un sens favorable aux attentes paysannes et aux EF
	11. chercher à faire émerger et fonctionner des pôles de développement dans les régions qui ont un impact positif sur l'économie des terroirs
	12. rechercher synergies entre politiques décentralisées de développement local et apports des migrants pour développer activités rurales
	13. améliorer mécanismes de concertation, de négociation et de suivi pour obtenir des politiques favorables aux paysans

### Quatre leviers stratégiques

Le plan stratégique s'appuie également sur quatre (4) leviers stratégiques qui correspondent à 4 postulats majeurs:

- 1) **L'exploitation familiale** : le postulat est qu'un impact socio-économique significatif (permettant que "les exploitations familiales nourrissent le Sénégal") n'est possible que si les exploitations familiales se transforment. *Par "maîtrise de l'exploitation familiale", on veut dire "connaissance de son fonctionnement réel" (autour des 5 dimensions de l'exploitation familiale à savoir : (1) la production Agrosylvopastorale, (2) les activités non agricoles, (3) la consommation, (4) la gestion des ressources naturelles (5) la transmission de valeurs).*
- 2) **les 13 priorités du plan stratégique** : le postulat est que les transformations à promouvoir doivent toucher chacune de ces priorités.
- 3) **L'engagement des associations** : le postulat est que ce sont les associations qui sont au niveau pertinent pour actionner les précédents leviers, à condition qu'elles fassent de l'appui aux exploitations familiales leur priorité stratégique. *Par "maîtrise de l'engagement des associations", on veut parler de leur engagement effectif dans l'appui à la transformation des exploitations familiales (priorités de l'axe 1 du plan stratégique) et dans des actions assurant les conditions cadre favorables au progrès des EF (axes 2 et 3 du plan)*
- 4) **L'engagement du mouvement paysan national (CNCR)** : le postulat est qu'un impact significatif n'est possible que si, au-delà de la FONGS, les autres composantes du mouvement paysan s'engagent dans l'appui à la transformation des exploitations familiales de leurs membres. *Par "maîtrise de l'engagement du mouvement paysan", on veut parler de l'intérêt*

*des autres membres du CNCR à développer de nouvelles pratiques en direction des exploitations familiales.*

### **Quatre modes d'intervention**

L'appui aux exploitations familiales repose essentiellement sur quatre modes d'intervention :

- Les échanges inter associatifs ;
- L'Appui conseil : gestion, techniques culturelles, etc.
- Les services : crédit, matériel agricole, intrants, etc.
- L'influence (*collectivités locales, projets et programmes locaux, etc.*).

*Pour les associations, l'enjeu majeur de la démarche est de créer une dynamique de transformation au sein des exploitations familiales suivies mais aussi dans leur environnement immédiat (village) et lointain(commune, région, etc.). Pour ce faire, les défis suivants doivent être relevés :*

- *La prise de conscience des familiales sur la nécessité d'une amélioration rapide des performances de leurs exploitations familiales mais aussi sur leurs capacités à le faire en valorisant les opportunités qui leurs sont offertes*
- *La mobilisation d'une diversité d'acteurs pour accompagner de manière complémentaire les Exploitations familiales dans leur transformation*
- *La facilitation de conditions cadre telles que l'accès aux ressources financière, matérielle et immatérielle - la régulation des marchés agricoles – les pistes de production - etc.*

## **2. Comment la FONGS a-t-elle aidé les associations à appuyer les exploitations familiales ?**

Pour rendre opérationnelle son option de centrage sur ses associations membres, la FONGS a innové.

- La FONGS a accompagné chaque association à analyser son contexte et sa dynamique associative ;
- Des contrats d'accompagnement ont été conclus entre les associations, qui se sont engagées à suivre et soutenir les exploitations familiales de leurs membres et la FONGS qui s'est engagée à les appuyer ;
- Les associations ont librement déterminé leurs priorités d'appui aux exploitations par rapport aux trois axes de la Stratégie : (i) Amélioration des performances des exploitations familiales, (ii) Maîtrise de l'espace et des ressources, (iii) Construction d'un environnement économique favorable aux exploitations familiales.
- Les associations ont appuyé les exploitations selon 4 modalités principales qui sont : Suivi individualisé et appuis/conseils - Fourniture de services - Intermédiation, Influence sur les décideurs locaux - Échanges de paysans à paysans.
- La FONGS a accompagné les associations dans la mise en œuvre de leurs engagements à travers deux principaux leviers qui sont (i) la stimulation des engagements des associations par le Conseil d'Administration, (ii) l'appui méthodologique à l'exploitation des données du

suivi et l'accompagnement des engagements des associations par le secrétariat général et les coordinations régionales.

### **La stratégie de la FONGS et les questions de genre**

La FONGS est entrée dans un **nouveau cycle** de son évolution qui l'amène à concentrer ses forces sur la **transformation des exploitations familiales et l'amélioration des capacités de ses associations membres à accompagner cette transformation**. Pour la FONGS, les femmes et les questions de genre en général sont au cœur de la transformation des exploitations familiales.

- 1) La vision de la Fongs s'inscrit dans une logique de promotion équitable et de lutte contre la pauvreté. Ce qui met les femmes et les jeunes au cœur de la stratégie.
- 2) L'exploitation familiale constitue le premier levier stratégique de la démarche de la FONGS. L'analyse des différentes dimensions de l'exploitation familiale met en évidence la position centrale des femmes et des jeunes dans les fonctions productives, d'accumulation, de gestion (consommation), de transmission de valeur (reproduction sociale). C'est cette centralité des femmes et des jeunes qui a suscité l'initiative de la FONGS de promouvoir les assemblées de famille.

*Quand la perspective de la famille est claire, ses stratégies sont plus précises. L'assemblée de famille permet de clarifier le "projet de la famille" (savoir qui l'on est, d'où l'on vient et où l'on va) et d'échanger sur les actions à mener. Les femmes et les jeunes d'habitude "sans voix", se sentent libérés et utiles.*

- 3) Les femmes sont au centre des stratégies des familles :

*1. Les familles développent en général trois types de stratégies qui mettent les femmes en bonne position :*

- des **stratégies sur le long terme** qui sont des stratégies de capitalisation qui sont liées à la perspective à long terme que se donne la famille (logique de pérennisation). Les mobiles de ces stratégies ne sont généralement pas strictement économiques, mais ont de fortes composantes socioculturelles (statut social, stratégies matrimoniales ou éducatives, etc.). Les femmes sont présentes dans les stratégies économiques et socioculturelles
- des **stratégies courtes** ou **intermédiaires** permettant de réagir et de s'adapter aux circonstances (opportunités et contraintes). Les femmes y contribuent à travers les productions primaires, la transformation et la mise en marché des produits. En outre, leurs apports dans la maîtrise de la consommation, le petit élevage et le petit commerce contribuent à la sécurité alimentaire des familles ou à alléger le poids des périodes de soudure.
- des **stratégies de correction**. Les femmes y contribuent en innovant (par exemple valorisation des produits) ou en renonçant de façon consciente à certaines pratiques (gaspillages, automatisme de la dépense au moulin, etc.).

### **3. Les avancées et les limites sur les questions de genre**

Le PAPEF est un programme qui vise à contribuer à l'amélioration des conditions de vie des femmes et à la reconnaissance de leur rôle économique en milieu rural. Pour ce faire, il s'appuie sur deux objectifs spécifiques qui sont d'une part "Appuyer les initiatives économiques de 40 groupements féminins issus de 4 OP par le renforcement de leurs capacités" et d'autre part,

"Contribuer à l'amélioration de leurs relations avec leur environnement et par une meilleure prise en compte de leurs besoins par leurs organisations et les pouvoirs".

Au terme du projet, quelles avancées en matière de genre la mise en œuvre des activités a-t-elle permis d'avoir ? En dépit de la durée relativement courte du projet, des avancées significatives ont été notées et certaines incidences donnent espoir quant à l'avenir. Ces avancées sont abordées du point de vue des femmes et de celui des associations porteuses.

### **3.1. Du point de vue des femmes**

#### Constats

Une analyse de la situation de départ des bénéficiaires fait ressortir plusieurs caractéristiques de la zone d'intervention. Il s'agit de la zone centre ou bassin arachidier, où se pratique la transformation de l'arachide en pâte d'arachide, huile et tourteau avec comme principales caractéristiques un accès limité au crédit, un bon niveau d'accès à la terre de la famille (83%) mais ces terres sont souvent marginales (qualité, éloignement). La tendance générale est donc un accès limité aux terres de qualité et aux ressources financières, des difficultés de mise en marché des produits transformés.

#### **a) Sur le plan de la maîtrise des ressources et de l'approvisionnement en matière première**

La question de l'accès aux terres a évolué au cours du projet. Désormais, les chefs d'exploitations familiales sont conscients de l'apport des femmes dans la famille et ont de moins en moins de réticences à leur égard. Avant, les femmes devaient louer des terres pour produire, maintenant elles y accèdent plus facilement.

Le rôle des animateurs a consisté à travers les assemblées de familles et le conseil de proximité, à sensibiliser les chefs de famille sur les questions de genre. Les discussions en assemblée de famille et les résultats du conseil à l'exploitation ont permis aux hommes de prendre conscience de l'apport des femmes dans « l'économie » et le bien-être de la famille et de l'intérêt de les associer à l'analyse et au choix de l'exploitation familiale pour qu'elles se sentent plus « partie prenante » et solidaires (plus grande efficacité globale). Un pas a donc certes été franchi, mais les femmes ne maîtrisent pas la terre et restent encore dépendantes de leurs maris.

Des concertations ont été organisées au niveau des villages et des collectivités locales. La question des pratiques d'héritage qui excluent la femme reste pendante mais partout, le principe d'un accès formel des femmes à la terre a été accepté. Pour beaucoup, il n'y a pas eu en réalité de demandes d'affectations de terres effectuées auprès des collectivités locales par des femmes autres que des groupements féminins. Un espoir existe donc à ce niveau.

#### **b) Sur le plan des revenus des femmes**

Les difficultés de mise en marché ont été un facteur important dans le niveau des revenus des femmes. Le projet a permis des avancées dans ce sens. La stratégie adoptée pour une meilleure mise en marché des produits transformés s'est appuyée notamment sur l'amélioration de la qualité des produits transformés, même si les objectifs ne seront atteints que lorsque l'unité de transformation sera fonctionnelle. La FONGS a formé sur la qualité et l'hygiène des produits, les animateurs ont consolidé les acquis et aidé à une meilleure gestion des initiatives écono-

miques (organisation des approvisionnements, tenue de comptes, gestion de la qualité, exploration de marché, etc.). Plusieurs résultats illustratifs sont notés à la fin du projet :

- Les 100 femmes bénéficiaires ont bénéficié d'une formation sur la qualité, l'hygiène et les techniques de transformation (arachide et riz)
- 95% des femmes bénéficiaires ont vu leurs bénéfices évoluer entre le début et la fin du projet. Les bénéfices des femmes productrices d'huiles de l'EGABI ont par exemple évolué de 47%.

### **3.2. Du point de vue des associations**

#### Constats :

Les associations porteuses avaient toutes des actions spécifiques destinées aux femmes. A l'analyse, ces actions ne s'inscrivaient pas dans une logique claire d'équité de genre. Les dispositifs d'animation de ces associations avaient peu de sensibilité, de connaissances et d'habiletés sur les questions de genre. Des avancées significatives ont été notées avec le PAPEF.

#### **a) Sur le plan des perceptions et des connaissances**

Une des grandes avancées des associations porteuses est la consolidation de leurs actions antérieures en direction des femmes mais surtout une meilleure compréhension des questions de genre, des enjeux qui leur sont liés et des défis qui les interpellent. Cette avancée s'est déjà traduite par des actions sur l'accès aux ressources et sur les dispositifs d'animation (prise en compte des femmes dans la collecte d'informations dans le suivi des EF, etc.).

#### **b) Sur le plan de l'accès à la terre**

Toutes les associations ont mis en débat la question de l'accès des femmes à la terre sans trop insister quand même sur les questions d'héritage. Une avancée majeure réside dans le portage politique des associations et leurs actions envers les collectivités locales. Par exemple, l'EGABI a beaucoup travaillé sur la sensibilisation des acteurs locaux pour une prise en compte des préoccupations des femmes en termes d'accès aux facteurs de production.

#### **c) Sur le plan de l'approvisionnement en intrants de qualité**

En réponse au problème d'intrants, les associations ont mis en place des mécanismes d'approvisionnement afin de doter les femmes d'intrants de qualité. L'ADAK a par exemple réussi à mettre à disposition de chacune de ses femmes bénéficiaires, des semences d'arachide pour un hectare. L'ASESCAW et l'UJAK ont renforcé l'accès des femmes aux semences à travers leur dispositif de multiplication de semences.

#### **d) Sur le plan de l'accès au financement**

Les réponses apportées par les associations ont porté sur la consolidation du portefeuille des mutuelles destinées aux femmes, à la mise en place de fonds rotatifs et l'appui à la formulation de dossiers de demande de crédit. L'EGABI et l'ADAK ont renforcé les lignes de crédit destinées aux femmes ou mis en place des fonds rotatifs au niveau de coopératives.

### **3.3. Les limites**

Certains facteurs ont limité la portée des résultats de l'action :

- Les démultiplications des formations sur le genre et la tenue des outils de gestion ont été rendues difficiles par le niveau d'alphabétisation des femmes bénéficiaires ;

- La formation sur la transformation de l'arachide a été réalisée sur un type de matériel qui n'était pas disponible pour toutes les femmes ;
- Le niveau de maîtrise des questions de genre par les animateurs ne leur a pas permis d'avoir la réactivité requise dans le suivi des femmes bénéficiaires. En outre, certaines animatrices et animateurs des dispositifs endogènes étaient nouveaux dans la fonction (6 à EGABI, 4 à ADAK), ce qui a influé sur l'offre en animation ;
- Le suivi/accompagnement des femmes n'a pas été facilité par leur éparpillement car toutes ne résidaient pas souvent dans le même village.

## **V. ENSEIGNEMENTS ET PERSPECTIVES POUR LES ASSOCIATIONS**

---

### **1. Entre accompagnement individuel et collectif : le rôle difficile de l'animateur**

Les activités menées par les animateurs et les associations ont montré qu'il était très difficile de pouvoir agir à la fois au niveau individuel et collectif. Les associations avaient plutôt l'habitude de travailler dans l'accompagnement de dynamiques collectives et le passage à un accompagnement individuel a représenté un défi important.

Cet appui individuel a en effet suscité de nouvelles questions quant au rôle de l'animateur, les limites de ses compétences actuelles et ses besoins de renforcement. Il s'agit en fait d'une nouvelle posture, qui mixe à la fois conseil individuel et accompagnement de dynamiques collectives. Les contraintes rencontrées durant le projet liées d'une part à une mauvaise appréciation par les associations comme l'ADAK du ciblage des bénéficiaires envisagées (qui devaient être des femmes appartenant au même groupement pour faciliter le travail de l'animateur, et non des femmes éparpillées dans une multitude de villages) et au manque de capacitation des animateurs (ADAK a eu 6 nouveaux animateurs avec le projet) ont limité fortement les activités liées au développement d'initiatives collectives. Hors, certains problèmes liés à la commercialisation dépendent directement de cette organisation collective et les femmes n'ont pas encore pu avancer en ce sens grâce aux animateurs. Le manque d'alphabétisation a également constitué un facteur bloquant surtout pour les formations en genre et en gestion.

### **2. Renforcer l'appui aux initiatives économiques en matière de commercialisation et de reconnaissance de la qualité des produits**

La question de l'accompagnement des initiatives de commercialisation des femmes reste donc entière. Les femmes soulignent la concurrence accrue à laquelle elles font face sur les marchés locaux à cause de l'huile en provenance de Gambie et de l'huile de Touba (dont l'origine et la composition exacte ne sont pas connus). Ces deux huiles sont vendues moins cher et ont la préférence des consommateurs, bien qu'elles semblent être de qualité inférieure. Les femmes de l'ADAK et EGABI misent donc sur la reconnaissance de la qualité de leur huile pour se démarquer et vendre leur huile à un prix au-dessus du marché. Un accompagnement en matière de

commercialisation suppose une implication nouvelle de l'association, au-delà du travail fourni actuellement par les animateurs. Il s'agit de travailler sur un cahier des charges commun, un contrôle qualité interne, une certification de l'huile produite par l'ITA et un suivi des fraudes potentielles sur les marchés de la zone. Une implication des associations dans les activités économiques de leurs membres nécessite un changement d'approche ou une intermédiation avec des structures économiques adaptées (coopératives) capables de fournir les services dont les femmes transformatrices ont besoin.

Ce travail sur l'amélioration de la qualité suppose aussi de rechercher des débouchés hors du bassin arachidier, pour toucher des consommateurs urbains prêts à payer une huile de qualité plus cher. Tous les marchés régionaux sont en effet saturés, alors qu'il existe une demande sur les marchés urbains de Dakar, Mbour ou Saint-Louis. Certains groupements de femmes, comme à Medina Sabakh, tirent avantage de ces marchés et vendent leur production de manière groupée à Dakar en passant par un intermédiaire qui se charge du transport et de la commercialisation. Des partages d'expériences entre groupements de femmes seraient très utiles pour partager ces stratégies commerciales et étudier la faisabilité de circuits de commercialisation nouveaux pour les groupements de femmes, en direct ou avec l'appui de leur association.

### **3. Un rôle nouveau d'intermédiation des associations ?**

Cette mise en relation avec d'autres acteurs ne se limite pas aux aspects commerciaux. L'expérience de l'ADAK et d'EGABI ont montré aussi toute la pertinence de travailler en lien avec les collectivités locales sur les questions d'accès à la terre, pour tenter de favoriser les affectations auprès des femmes ou du moins leur permettre de mieux négocier l'accès au foncier au sein de la famille.

Certaines associations comme l'ADAK sont également allées très loin dans l'appui aux moyens de production des femmes en leur octroyant des semences pour une superficie d'un hectare. Si cet appui se généralise dans le temps à toutes les femmes de l'association, cela pourrait être l'occasion aussi de développer un plaidoyer pour qu'une partie des semences subventionnées de l'Etat puissent être octroyées aux femmes et non simplement aux chefs d'exploitation.

### **4. Lever les tabous dans les familles et au sein des associations : une approche progressive mais prometteuse**

La Fongs et ses associations ont souhaité dès le départ approcher la question du genre et travailler à une réduction des inégalités entre hommes et femmes en favorisant le dialogue et le partage des décisions au sein de la famille (assemblées de famille) et en appuyant les activités économiques des femmes. Les assemblées de famille étaient en vigueur depuis plusieurs années déjà au sein des associations et ont permis de changer les modes de prise de décision dans les exploitations familiales. Grâce à cette approche, tous les membres de la famille sont impliqués dans les discussions et peuvent partager leurs points de vue.

L'approche complémentaire promue dans le projet PAPEF d'appui aux activités économiques des femmes a été bien comprise des associations ADAK et EGABI et a été jugée très pertinente. Renforcer le pouvoir économique des femmes, c'est renforcer leur reconnaissance au sein de l'exploitation, leur donner les moyens de répondre aux besoins de leur famille comme les

hommes. Renforcer leurs compétences et connaissances, c'est leur ouvrir de nouvelles perspectives, leur donner les clés de compréhension de leur environnement et les rendre indispensables, dans les décisions prises par la famille comme dans le village. Elles disposent aujourd'hui d'une vraie reconnaissance en matière de contribution au développement économique local et aux revenus de la famille. Une nouvelle complicité s'est aussi instaurée dans les couples, qui aurait été inimaginable pour beaucoup de femmes, il y a de cela seulement 10 ans.

## **VI. FICHES ANNEXES**

---

### **Annexe 1 : Fiches synoptiques de l'association ADAK**

#### **Qui sommes-nous?**

L'ADAK est une association paysanne créée le 25 mars 1985. Elle regroupe 79 groupements villageois et comprend 2402 membres dont 789 hommes et 1502 femmes (62.5 %). La zone d'intervention de l'ADAK couvre les régions de Kaffrine et Kaolack correspondant au cœur du bassin arachidier. Le siège social de l'ADAK est à Kaffrine.

Les principaux domaines d'intervention de l'ADAK sont: l'agriculture, l'élevage, le micro crédit, la transformation des produits agricoles, etc.

#### **Contexte de la zone d'intervention de l'ADAK**

- La pression foncière s'accroît au Sud (Terroir du Sabakh) et au centre (terroir du Ndoucoumane) ;
- La dégradation des ressources naturelles (terres cultivables notamment) s'accroît du Sud vers le Centre de la zone ;
- La pluviométrie est en baisse et devient de plus en plus erratique ;
- La libéralisation et le recul de la filière arachide ont fortement réduit les possibilités des producteurs et accentué leur vulnérabilité ;
- Un accès très limité au crédit pour le financement des activités productives.

**Conséquences : baisse de la productivité des terres et des productions – difficultés dans la mise en marché des produits – problèmes de financement des activités de production et de valorisation des produits agricoles, etc.**

#### **Réalisation de l'association au bénéfice des femmes**

- Mise en place d'équipement de transformation de produits agricoles (pâte et huile d'arachide) : Décortiqueuses à arachide, Batteuses à arachide, Presses à huile
- Formation en technique de transformation de l'arachide
- Financement des femmes : crédit de fonds de roulement de 50.000 à 100.000 FCFA (à 5% l'an)
- Accompagnement et suivi par les animateurs endogènes

#### **Bénéficiaires :**

- L'activité de transformation est uniquement réservée aux femmes. Les jeunes filles sont des bénéficiaires indirectes avec leur participation dans la commercialisation des produits.
- 120 femmes ont directement bénéficié de financement et sont toujours en activité

### **Résultats**

- Amélioration des revenus des femmes (bénéfices de 75.000 à 100.000 FCFA par campagne)
- Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages (autoconsommation) ;
- Contribution des femmes dans les dépenses familiales (santé et éducation des enfants) ;
- Réduction de l'exode des femmes et des jeunes filles.

## Annexe 2 : fiche synoptique de l'Association EGABI

### Qui sommes nous

L'EGABI est une association paysanne créée le 17 Juin 1986. Elle comprend 4 comités et 36 sous-comités regroupant au total 1213 membres dont 326 hommes et 887 femmes (73%). L'EGABI s'inscrit dans la dynamique associative des "Entente" qui s'est structurée autour de valeurs (entente - union- solidarité – « *ensemble, agir pour réussir* ») et de principes d'organisation à partir des terroirs (village, communauté rurale, arrondissement).

La zone d'intervention de l'EGABI couvre 6 communes qui sont Ndiognick, Mabo, Mboss, Touba-Mbéla, KeurMbouki) et Bir-kélane.

Les principaux domaines d'intervention de l'EGABI sont l'agriculture, l'élevage, le micro crédit, la transformation des produits agricoles, l'organisation coopérative, etc.

### Contexte de la zone d'intervention

- La pression foncière s'accroît d'avantage dans le centre Est du bassin arachidier ;
- La dégradation des ressources naturelles (terres cultivables notamment) s'accroît dans toute la zone ;
- La pluviométrie est en baisse et devient de plus en plus erratique ;
- La libéralisation et le recul de la filière arachide ont fortement réduit les possibilités des producteurs et accentué leur vulnérabilité ;
- Un accès très limité au crédit pour le financement des activités productives.

**Conséquences : baisse de la productivité des terres et des productions – difficultés dans la mise en marché des produits – problèmes de financement des activités de production et de valorisation des produits agricoles, etc.**

### Réalisation de l'association au bénéfice des femmes

- Mise en place d'équipement de transformation de produits agricoles (pâte et huile d'arachide) : Décortiqueuses à arachide, Batteuses à arachide, Presses à huile ;
- Formation en technique de transformation de l'arachide ;
- Financement des femmes par la mutuelle de l'Association : 13.440.000 F CFA : 6.320.000 CFA pour la Campagne 2011-2012 et 7.120.000 CFA pour Campagne 2012-2013 ;
- Accompagnement et suivi par les animateurs endogènes ;

### Dynamique des ententes du Sénégal

La dynamique des ententes est née non pas sur la base d'un projet économique classique mais sur celle d'un projet social, un projet de vie sous le sceau de la **solidarité, de l'unité et de l'action coopérative**. Cette dynamique s'est progressivement construite à partir du Comité de réflexion de Bamba (1975) qui impulsa la création des comités d'action pour le développement (à partir de 1977) qui évoluèrent en 1982 en une organisation paysanne dénommée Entente des Groupements Associés du Sénégal.

Le contexte d'alors était marqué par un malaise paysan persistant induit notamment par des épisodes de sécheresse récurrents et des politiques agricoles peu efficaces. Pour les paysans, il fallait "réagir par soi même". Ainsi, tout en travaillant à l'émergence du mouvement paysan autonome (Fongs, 1976), les Comités d'action consolident leur organisation autour des arrondissements (1984) pour créer des Ententes autonomes qui se fédèrent ensuite pour former en 1988 une structure faîtière de coordination dénommée Inter Ententes des groupements associés (**I EGAS**).

**Bénéficiaires :**

L'activité de transformation est uniquement réservée aux femmes. Elle concerne 80 groupements dans 36 villages. Le nombre de bénéficiaires est de 627 femmes répartis en 63 groupes de 10 femmes en moyenne qui travaillent ensemble.

**Résultats**

- Augmentation des quantités d'arachide transformées (55 tonnes par semaine dont 60% pour l'huile artisanale et 40% pour la pâte d'arachide)
- Bénéfices des deux campagnes: 5.000.000 CFA (3.270.000 CFA pour l'huile et 3.580.000 CFA pour la pâte d'arachide)
- Amélioration des revenus des femmes
- Amélioration de la sécurité alimentaire des ménages (autoconsommation)
- Contribution des femmes dans les dépenses familiales (santé et l'éducation des enfants)
- Occupation des femmes durant toute l'année

### **Annexe 3 : Analyse des résultats économiques à partir des enquêtes finales menées auprès des bénéficiaires des deux associations**

#### **Volumes transformés**

L'évolution des volumes de production est plus ou moins forte en fonction de l'association et du produit concerné (cf. tableau ci-dessous).

Produit	Association	Production moyenne par femme en 2013	Production moyenne par femme en 2014
Huile d'arachide	Egabi	1155 litres	1595 litres
Huile d'arachide	Adak	243 litres	333 litres
Pâte d'arachide	Egabi	2710 kg	3512 kg
Pâte d'arachide	Adak	332 kg	1982 kg

Au niveau de l'ADAK, le travail mené pour améliorer l'accès à la terre et la mise en place d'un fonds rotatif a permis d'augmenter de manière importante la production de pâte d'arachide (multiplication de la production de pâte d'arachide par 6 entre 2013 et 2014).

L'augmentation des quantités d'huile produites par les femmes de l'ADAK (zone Nord et Est) a été freinée par des problèmes d'écoulement. Cela a fortement limité la production car elles ne produisent qu'une fois après avoir écoulé leur huile sur le marché local.

A EGABI, quand les prix d'achat d'arachide sont bas sur le marché, la production d'huile est très importante et peut aller jusqu'à 1000 kg d'arachide transformée/semaine chez une seule femme. Les ventes se font alors en partie en gros à Dakar via des intermédiaires et le reste des ventes sur le marché local.

#### **Bénéfice généré par l'activité de transformation**

Produit	Association	Bénéfice moyen en 2013	Bénéfice moyen en 2014
Huile d'arachide	Egabi	282 FCFA/L	417 FCFA/L
Huile d'arachide	Adak	324 FCFA/L	312 FCFA/L
Pâte d'arachide	Egabi	92 FCFA/kg	98 FCFA/kg
Pâte d'arachide	Adak	301 FCFA/kg	329 FCFA/kg

Les bénéfices moyens générés par les activités de transformation ont aussi évolué favorablement entre 2013 et 2014. Ils sont restés stables chez les femmes de l'ADAK qui transforment l'huile et se sont améliorés chez les femmes de l'EGABI (bénéfice de 417 FCFA/litre en moyenne en 2014 contre 282 FCFA/litre en 2013). Ces bénéfices sont issus de la vente de l'huile et des tourteaux. Le taux d'extraction de l'huile dépend de la qualité de l'arachide (de 25 à 30%) et 250 kg d'arachide coque donne 100 kg de tourteaux (prix de vente entre mai-juillet jusqu'à 150 FCFA/kg – pendant l'hivernage, prix descendent jusqu'à 75 FCFA/kg – les femmes stockent durant cette période pour attendre période de prix plus favorable)

Au niveau de la pâte d'arachide, on constate un bénéfice de 329 FCFA/kg en 2014 (avec une petite augmentation entre 2013 et 2014), alors qu'il n'est que de 98 FCFA/kg en moyenne en 2014 chez les femmes d'EGABI.

Produit	Association	Charge moyenne /unité en 2013	Charge moyenne /unité en 2014
Huile d'arachide	Egabi	466 FCFA/L	502 FCFA/L
Huile d'arachide	Adak	360 FCFA/L	288 FCFA/L
Pâte d'arachide	Egabi	147 FCFA/kg	123 FCFA/kg
Pâte d'arachide	Adak	153 FCFA/kg	63 FCFA/kg

Les charges de production, pour des quantités similaires transformées sont deux fois plus importantes chez les femmes d'EGABI comparées à celles de l'ADAK. En effet, les femmes de l'ADAK qui produisent de la pâte d'arachide sont dans la zone de Medina Sabakh (proche de la Gambie) et accèdent au marché de Farfanie (Gambie). Elles ont plus de facilités pour vendre leur pâte d'arachide sur ce marché et bénéficient aussi d'un prix arachide coque moins cher en Gambie qu'au Sénégal. Ces femmes de Medina Sabakh se sont aussi organisées pour effectuer des ventes groupées à Dakar.